

Dès la réception de l'étude d'impact du projet, le comité examinera les renseignements et les études fournis afin de déterminer s'ils sont conformes aux exigences des LDI relatives au projet et de cette lettre et si elles sont suffisantes pour passer à la prochaine phase du processus d'évaluation d'impact.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cordialement,

<Original signé par>

Pascale Collin
Gestionnaire de projet int.
Agence d'évaluation d'impact du Canada

<Original signé par>

Eva-Maria Hanchar
Analyste environnemental
Gouvernement de la Nation Crie